

Drom, janvier 2008

75

# LE PETIT DROMADAIRE

Communiqué de la Mairie



## Espace Jeunes



L'Espace Jeunes de la C.C.T.E.R. propose un tournoi

**FIFA 08 XBOX 360**

à la salle des fêtes de DROM, le samedi 2 février 2008  
de 13 H 30 à 21 H 00



« *Champions League* »

32 équipes maxi en individuel, avec l'Association « *Ain pour tous* » et de quoi se restaurer sur place

**Tarif :** 8 € par adulte - 5 € pour les moins de 15 ans - 8 € le duo si papa est de la partie

**Inscription** auprès d'**Aline**, animatrice de l'Espace Jeunes, au **06.74.72.99.22**

## Mise en garde

Dans le cadre d'activités commerciales, des propositions diverses peuvent être faites aux particuliers, à domicile, soit par des visites inopinées (technique du « porte à porte »), soit, le plus souvent en débutant par une prise de rendez-vous par téléphone. La mise à disposition d'une étude ou d'un diagnostic peut être proposée ; il peut aussi être fait mention d'une opération ponctuelle sur la commune ou les environs.

Certains représentants peuvent indiquer que la mairie est prévenue, laissant entendre que leur démarche est agréée, ou qu'ils sont missionnés ou mandatés par la collectivité, ou que le caractère de leur visite est officiel voire obligatoire.

Certaines sociétés préviennent effectivement la mairie de leur passage sur notre village, par le dépôt ou l'envoi d'un message, voire la visite ou l'appel préalable d'un agent commercial. *Cette information ne leur confère en aucun cas un caractère officiel.*

**Quand une personne ou un organisme est envoyé par la commune, ou habilité à se rendre chez les particuliers ou sur leur propriété, une information préalable est faite par le biais du *Petit Dromadaire*, ou par courrier.** Cela a, par exemple, été le cas pour le recensement de la population, pour des contrôles (redevance audiovisuelle), pour des études (enquête déplacements de l'Agglo, études hydrogéologiques), des relevés de compteurs (eau, électricité), voire un appel à la générosité publique (journée pour les aveugles et malvoyants), le dernier exemple en date étant l'enquête réalisée l'été dernier par les ambassadeurs du tri de la communauté de communes.

**A défaut d'une carte officielle ou d'une information préalable diffusée par la mairie, nul ne peut donc se prévaloir d'être agréé par la commune.**

Les pratiques de vente à domicile sont courantes et légales, mais soumises à une réglementation stricte, pour éviter les abus de commerciaux peu scrupuleux et protéger les personnes plus « faibles » (personnes seules, âgées, isolées), cible de ces commerciaux qui nuisent à l'image de leur profession.

Il convient de savoir qu'en matière de vente à domicile, aucun contrat ne peut avoir d'effet immédiat, aucune somme ne peut être encaissée et aucune marchandise ou prestation ne peut être livrée avant l'expiration d'un **délai de réflexion** permettant d'annuler toute opération conclue trop hâtivement. Il ne faut donc jamais signer quelque document que ce soit avec une date antérieure à celle du jour, ni confier de chèque à un inconnu.

En cas de doute, il n'est jamais inutile de se faire aider ou conseiller par un parent ou une personne de confiance, ou d'appeler un voisin. Les comportements suspects doivent être signalés dans les plus brefs délais à la gendarmerie (penser à noter les numéros de véhicules).

## Perception

Le Trésor Public, gestionnaire des finances des collectivités publiques, a réorganisé le découpage de son territoire. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier dernier, la commune de Drom est désormais rattachée à la trésorerie municipale de Bourg (en lieu et place de celle de Bourg banlieue, située à Peronnas).

Les usagers ayant affaire à ce service devront désormais s'adresser à

**Trésorerie Principale Municipale de Bourg en Bresse**  
8, rue Gabriel Vicaire  
01012 BOURG EN BRESSE CEDEX

Téléphone : 04.74.22.83.90    Télécopie : 04.74.22.07.16



## Appel à contribution



ARCHIVES  
DEPARTEMENTALES  
DE L'AIN

**La Première Guerre Mondiale (1914-1918)  
a concerné votre famille ?**

**Vous en conservez des témoignages ?**

**Contactez-nous !**

En 2008 et 2009, les services culturels départementaux s'associeront à la commémoration du 90<sup>ème</sup> anniversaire de l'armistice de 1918. Deux expositions temporaires et un cycle d'animations sur le thème de la Grande Guerre seront proposées au public. Afin d'enrichir l'histoire des habitants de l'Ain et de faire revivre la réalité de cette période dans notre région, des documents sont recherchés.

**Vous pouvez apporter votre aide par le prêt ou le don  
de photographies, correspondances, objets ou témoignages :**

Les poilus de l'Ain, souvenirs du front ; Femmes et enfants à l'arrière, école, jeux, patriotisme ;  
Lettres, photographies, cartes postales ; Vie agricole, alimentation, rationnement, pénurie ; etc.

**Contact :**

**Musées des pays de l'Ain**  
Cathy Gimenez, Valérie Guyonnet  
Conservation départementale  
34, Rue Général Delestraint  
01000 BOURG EN BRESSE  
Tel : 04.74.32.10.60  
[musees.paysdelain@cg01.fr](mailto:musees.paysdelain@cg01.fr)

**Archives départementales**  
Jérôme Croyet, Carine Renoux  
Archives départementales de l'Ain  
1, boulevard Paul Valéry  
01000 BOURG EN BRESSE  
Tél. : 04.74.32.12.80  
[archives.departementales@cg01.fr](mailto:archives.departementales@cg01.fr)

## Elections cantonales

Dans le cadre de la campagne électorale pour les prochaines élections cantonales, Jean-Yves Flochon, conseiller général sortant du canton de Ceyzériat, et candidat pour un deuxième mandat, tiendra une permanence à la mairie de Drom le mercredi 5 mars à 20 H 30.